



Financement maison sans être propriétaire

Par **METY_old**, le **20/12/2007** à **11:26**

Bonjour,

Je vous expose ma situation : j'ai rencontré mon ami il y a un an et demi. Nous vivons ensemble, sans être pacsé, ni marié. Lors de notre rencontre, il commençait à mettre en oeuvre son projet immobilier. Il avait alors émis le souhait que ce projet devienne le nôtre, non plus le sien.

Mais dans les faits c'est un peu plus compliqué... Il ne souhaite pas me faire bénéficier de quoique que ce soit en cas de séparation (qu'elle soit voulue par moi ou par lui), ce que je respecte. La maison lui appartient à lui seul. Mais il souhaite que je participe financièrement à ce projet, en payant par exemple la cuisine aménagée, les meubles de salles de bain, etc...

Comment cela se passerait-il en cas de séparation? Pourrai-je prétendre récupérer ce que j'aurais investi?

En vous remerciant d'avance de votre réponse, je vous d'agréer, mes salutations distinguées.